Économie sociale et solidaire, mouvements sociaux et écologie. Le cas français.

À l'évidence, ce que l'on appelle aujourd'hui « économie sociale et solidaire » (l'ESS) nourrit un rapport particulier, en France, avec le mouvement ouvrier. L'émergence au XIXe siècle des associations, coopératives et mutuelles est couramment désigné par les historiens comme « associationnisme ouvrier ». Mais à la fin du XX^e siècle, le rapport entretenu avec l'écologie devient tout aussi important.

En 1983, le ministre socialiste Michel Rocard réunit l'ensemble de ces institutions sous le nom officiel d' « économie sociale ». À la même époque, on commence à appeler « tiers secteur » les nouvelles structures empruntant ces statuts, à but productif mais à vocation sociale, qui éclosent en réaction à l'issue libérale qui s'imposent progressivement à la crise d'alors (Lipietz, 1984). Sous le gouvernement de Lionel Jospin, première coalition socialistes-communistes-écologistes, le vocable « économie sociale et solidaire » est adopté dans un rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité (Lipietz, 2001) et un secrétaire d'État vert est nommé pour suivre ce dossier. Par la suite, les élus municipaux ou régionaux en charge de « l'ESS » sont assez systématiquement choisis parmi les écologistes.

Serait-ce que l'écologie politique se soit particulièrement préoccupée du développement de ce secteur ? Ou que les animateurs de l'ESS se soient particulièrement reconnus dans l'écologie, au moins autant que dans le mouvement ouvrier ? C'est ce lien de double reconnaissance que nous allons explorer ici. Nous constaterons vite que ce lien ne peut être qu'approximatif, ne serait-ce que parce qu'il faudrait s'entendre sur les champs respectifs de l'ESS et des mouvements écologistes. Nous commencerons donc par quelques mises au point sur la désignation des mouvements sociaux (mouvement ouvrier, mouvement de l'économie sociale, écologie politique), puis nous pencherons sur ces mouvantes réalités à partir de la chute du modèle de développement de l'Après guerre (le fordisme) et conclurons en pointant quelques problèmes actuels.

I. Mouvements sociaux et institutions : les pièges rétrospectifs

S'il est assez facile de comprendre comment la société se reproduit, il est plus difficile de comprendre comment elle se transforme. En temps normal, des institutions et des habitudes inculquées aux individus permettent la reproduction des rapports sociaux : il en résulte ce qu'on appelle un « modèle de développement ». Même les tensions inévitables à l'intérieur du modèle contribuent à réguler ces rapports. Mais l'insatisfaction à l'égard de l'ordre ainsi établi s'exprime par des mouvements sociaux qui se développent plus particulièrement dans les moments de grande crise de ces modèles, quand « on ne peut plus continuer comme avant ». Ces mouvements sociaux ne prennent pas nécessairement la forme d'une révolution avec grève générale, barricades, coups de feu... Il peut s'agir de

mouvements beaucoup plus capillaires, tels que le développement des sociétés de pensée à la veille de la Révolution française.

Les mouvements sociaux sont donc marqués à la fois par le modèle qu'ils contestent et par « le rêve qu'ils ont dans la tête », c'est à dire le nouveau système de valeur et les nouveaux rapports sociaux qu'ils espèrent promouvoir. Naturellement, ces mouvements sociaux n'imposeront pas leur rêve, mais des compromis institutionnalisés, compromis avec les forces matérielles et sociales qui s'y opposent : un nouveau modèle de développement. C'est le processus de base de l'innovation sociale (Klein, Laville et Moulaert, 2014). Des organisations apparues comme structures de lutte à la fin d'un modèle en crise vont ainsi se cristalliser en institutions adaptées au compromis institutionnalisé, qui sembleront bien souvent, aux yeux des premiers militants, une trahison de l'idéal.

Les historiens du long terme aiment à dire que «Les sociétés ont la conjoncture de leur structure » (Labrousse 1944). Ce qui signifie que les mouvements de la conjoncture (de la production, de l'emploi, des prix, etc.) dépendent du modèle de développement, mais aussi que les mouvements sociaux dépendent du modèle de développement auxquels ils s'opposent ou auquel ils se résignent. Il est donc important d'avoir une claire conscience des rapports sociaux fondamentaux et des compromis cristallisée par le modèle en régime ou en crise, pour comprendre la portée des mouvements sociaux transformateurs.

a- Retour sur l'associationnisme ouvrier

Prenons l'exemple du fameux « associationnisme ouvrier », non pour en résumer l'histoire, mais pour éviter une erreur de perspective fréquente. On dit souvent que l'associationnisme ouvrier des années 1830 à 1914, qui perdure pendant la longue période de mise en place du capitalisme industriel et libéral, exprime une révolte des prolétaires contre la norme considérée comme fondatrice du caractère bourgeois de la Révolution Française : la loi Le Chapelier (1791).

Radicalisant le décret d'Allarde qui le précède de peu, et qui se contentait d'instituer la liberté d'entreprise, cette loi proscrit les formes intermédiaires entre le citoyen et l'État. Son auteur la défend en ces termes : « Il doit sans doute être permis à tous les citoyens de s'assembler; mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs; il n'y a plus de corporation dans l'Etat; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu, et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation. »¹

Selon l'interprétation reçue par les historiens de l'associationnisme ouvrier, l'individu non propriétaire se retrouverait ainsi totalement isolé face à l'État et au Marché. Et c'est justement, face à ce double isolement, « l'esprit », non de corporation, mais de coopération (certes non dénué de corporatisme !) qui présidera à la naissance des mutuelles, coopératives, associations, syndicats, bourses du travail.

_

¹ Discours de Le Chapelier devant l'Assemblée Nationale, in "Bulletin de l'Assemblée Nationale" du 14 juin 1791, *Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, 15 juin 1791- Deuxième année de la Liberté. Le *Moniteur* est disponible sur Google-Livres: on trouvera dans mon article « La vérité sur la loi Le Chapelier », http://lipietz.net/spip.php?article3188, le débat intégral du 14 juin 1791 sur cette loi, avec liens vers les sources et mes commentaires.

Or cette interprétation n'est vraie... qu'aux deux-tiers. Le troisième tiers, outre l'État et le Marché, contre lequel se développe l'associationnisme ouvrier, occupe ce que Fernand Braudel (1979) appelle « le premier étage de la civilisation matérielle ». Et la Révolution Française, l'Empire puis la Restauration avaient laissé cet étage entre les mains de très anciennes institutions : la famille et l'Église. Or les prolétaires du XIXe siècle, dans la situation d'extrême précarité décrite par Engels (1845), comme dans les romans d'Alphonse Daudet ou de Jack London, n'avait plus les moyens et de moins en moins l'envie de se marier : ils se mettaient « en ménage, sans papier». Et quant à l'Église, ils la percevaient comme une ennemie. Il est vrai qu'elle était idéologiquement associée à la bourgeoisie et, institutionnellement, faisait partie de l'État bourgeois, plus particulièrement en charge de son secteur « socio-médical » et éducatif.

L'associationnisme ouvrier s'est donc développé *aussi* en opposition au patronage catholique et aux œuvres sociales patronales inspirées de la philanthropie religieuse, comme d'ailleurs aux embryons de la politique sociale publique. Pourtant, l'économiste Charles Gide (1900), dans son discours pour l'exposition universelle de 1900, regroupe l'ensemble sous le vocable d' « économie sociale ». Et c'est vrai qu'en un sens ils s'occupent souvent de la même chose : le soin – le *care* – des corps et des âmes. Mais alors que l'associationnisme ouvrier manifeste une volonté collective d'auto-organisation des intéressés, le patronage est une forme de contrôle et de régulation de l'ordre établi.

Il est important d'avoir cela en tête, pour comprendre l'histoire difficile de l'autonomisation de l'économie sociale au début du XXe siècle, mais aussi la trace de ce passé dans l'économie sociale et solidaire d'aujourd'hui. La fin du XIXe siècle a vu la reconnaissance officielle progressive de différentes formes juridiques qui étaient issues de l'associationnisme ouvrier (mutuelles, coopératives, syndicats), mais en segmentant ce qui voulait être réuni par l'associationnisme et ses Bourses du Travail, et en laissant pour le début du siècle suivant l'association, morceau le plus difficile, paradoxalement plus que le syndicat, en ce qu'il était potentiellement le plus dangereux pour l'État.

La loi de 1901 reconnaissant la liberté d'association prévoit justement, dans son titre VII, un statut associatif pour les congrégations religieuses qui détenaient encore l'essentiel de l'enseignement et de l'Assistance Publique (sociale et médicale). Avec la loi de 1905, séparant l'Église de l'État, les fonctions sociales de l'Église vont ainsi « tout naturellement » se retrouver sous le statut des associations... conformément à l'ambiguïté de « l'économie sociale » au sens de C. Gide.

Ce sont à leur tour ces associations issues de l'Église, dans son rôle d'appareil d'État spécialisé dans le médico-social, qui vont reprendre en charge un certain nombre des fonctions assumées gratuitement depuis des millénaires par les femmes dans le cadre du patriarcat : s'occuper des enfants, des malades et convalescents, des vieillards... Je dis bien « par les femmes » et pas nécessairement « par la famille ». L'Église était traditionnellement l'institution du patriarcat où les femmes poursuivaient à l'échelle sociale les tâches qu'elles assumaient « en situation normale » de manière privée au sein de la famille. Encore dans les années 1990, la plus importante structure française de l'économie sociale et solidaire, l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), présentait dans ses congrès une analogie saisissante avec les structures ecclésiastiques : la tribune massivement tenue par des dirigeants masculins (à de rares exceptions près), la salle massivement remplie de « femmes du terrain », à l'image du vieux rapport évêques / bonnes sœurs. C'était la trace fossile des lois de 1901 et 1905 !

b – Les nouveaux mouvements sociaux : féminisme et écologie

La montée du féminisme, en tant que révolte contre le multiséculaire travail gratuit des femmes, va considérablement élargir le champ des activités traditionnellement féminines, qui vont se retrouver partiellement externalisées hors du ménage : garde et éducation des jeunes enfants, confection des repas, entretien du foyer et de son environnement, en deux mots le « care » et le « clean » (Devetter et Rousseau, 2011). Si l'on se souvient qu'encore aujourd'hui la somme des heures effectuées gratuitement par les femmes dans le cadre du travail domestique excède la totalité des heures salariées des hommes et des femmes, on mesure le champ d'extension potentielle des emplois de service publics ou marchands, du secteur privé ou de l'économie sociale et solidaire au XXIe siècle... et les problèmes que cela va poser, notamment le rapport ambivalent entre les politiques du care et le mouvement féministe (Gilligan 1982, Sevenhuijsen, 1996).

Venons-en enfin à l'autre protagoniste du présent texte, le mouvement écologiste. La difficulté, du point de vue historique, est que le nom que l'on donne à un mouvement social, et surtout le nom que ce mouvement social se donne, peut varier au cours du temps, de modèle en modèle et de crise en crise. Or cette question de désignation est très importante : le nom est souvent ce par quoi un mouvement social se définit comme acteur historique, constitue ses porteurs en identité collective, inscrit les problèmes qu'il soulève à l'agenda politique en agglomérant un « bic-à-brac » de pratiques, y compris en captant, en recyclant des questions inscrites par d'autres filiations historiques sur la scène des représentations politiques (combien de revendications « féministes » furent d'abord soulevées par des « mouvements de mères ») ! ². Nous venons de le voir : la « question du social », si par là on entend la question des plus démunis et de la solidarité, celle qui va aboutir à la création de la Sécurité sociale, s'affirme en France au tournant du XXe siècle principalement comme un nœud institutionnel conflictuel entre État, Église, et associations ou mutualisme, et non comme un conflit de classe entre capital et travail, et il faudra tout le génie d'un Jean Jaurès pour l'inscrire de manière convaincante dans le « logiciel » du socialisme français.

L'écologie apparait dans le champ idéologique et politique, en pays anglo-saxons, comme « la question de la nature », maltraitée par le modèle de développement hyper industrialisé de l'après-seconde guerre mondiale (Carson, 1962). Mais en Europe l'écologie politique « démarre » comme identité politique de manière bien différente : comme mouvement pacifiste contre les euromissiles en Allemagne et en Italie, comme mouvement contre le faim dans le monde en France avec René Dumont, un peu partout comme « prophétie anti-nucléaire » (Touraine et al. 1980), bien entendu comme féministe (notamment en Allemagne, où les Grünen engagent la lutte pour la parité, que les écologistes européens seront longtemps seuls à porter), quand même comme défense de la nature et des paysages, et, en ce qui nous concerne ici, comme partisans d'une économie « alternative », une « autre façon de produire et de consommer », qui sera la base de la conception contemporaine de l'ESS.

Ces mouvements hétéroclites vont pourtant finalement se reconnaitre comme « verts », convergence auto-déclarative qui n'avait rien d'évidente. Elle est le produit d'une volonté politique de rapprochements des différentes thématiques, et il faudra aux intellectuels

4

² Ces considérations doivent beaucoup à des discussions avec Jane Jenson.

organiques de ces mouvements tout un travail théorique pour dégager le tronc commun, le « paradigme » écologique derrière ce foisonnement en apparence contradictoire - mais ni plus ni moins que ne l'était le paradigme « liberté - égalité -fraternité » de la démocratie libérale selon Macpherson (1962), ou du socialisme à l'époque où Marx et Engels (1848) dressent un tableau cinglant des aspirations ouvrières et lubies intellectuelles qui les avait précédés.

c – Retour sur l'écologie « antédiluvienne »

Ce paradigme écologique, on peut le résumer ainsi. Il y a un rapport triangulaire entre les individus, l'activité organisée en société de ces individus, et le mixte social-naturel que cette activité construit comme environnement des individus, et qui à son tour détermine leurs conditions même d'existence. De « mauvais » rapports sociaux sont donc la raison d'un rapport malsain entre les individus de l'espèce humaine et leur environnement social et naturel. Mais si accepter cette thèse désigne aujourd'hui une position comme « écologiste », alors l'écologie politique a dû connaitre une existence « antédiluvienne » précédent son auto-désignation, au sens où Marx dit que la valeur comme mesure du travail abstrait mène une existence « antédiluvienne », avant même la généralisation des rapports marchands : une réalité théorique, pour nous, même si elle ne s'est pas donnée, pour ses contemporains, de forme manifeste, et en particulier de nom.

Bref : de l'écologie politique, au sens du paradigme et des mouvements écologistes, et même des innovations institutionnelles écologistes, il y en a, dès lors que pose problème l'effet d'un rapport social sur l'environnement, au point de peser sur les conditions même d'existence des individus qui y sont pris. Cela porte d'abord sur leur santé, mais plus généralement sur leur qualité de vie, sur la sauvegarde du patrimoine culturel et des éléments de la nature auxquels ils prêtent une valeur d'existence, que ce soit au nom de l'intérêt bien compris, du principe de précaution ou de principes esthétiques ou éthiques voire spirituels.

Il y a sans doute eu depuis l'Antiquité et la protohistoire des mouvements de résistance à une déforestation excessive, mais ils ne brandissaient pas le drapeau vert. Tenons-nous-en à l'effet du développement capitaliste sur les conditions de vie, d'alimentation, de logement et de salubrité pour les ouvriers au XIXe siècle en Europe. Cette écologie antédiluvienne est le sujet même des rapports des médecins de la Couronne, dont Engels (1845) s'est nourri pour décrire la condition ouvrière en Angleterre. Après tout, le développement de la chimie industrielle a rendu les prolétaires malades bien avant que l'on se soucie de la santé des oiseaux.

Et qui donc se souciait, en cette période « antédiluvienne » de l'écologie, de l'effet, sur le corps des travailleurs et de leurs enfants, des conditions de travail, de nourriture et de logement qui leur étaient imposées ? Les médecins et autres responsables de la santé publique, et les syndicalistes. C'est à dire le mouvement « hygiéniste » : celui qui va imposer la limitation du travail des enfants et des adultes dans les usines, la lutte contre les taudis pour faire reculer la phtisie et le croup (la tuberculose et la diphtérie), la réglementation des dispositifs de sécurité sur les machines et de la salubrité des usines, etc. Jusque dans les années 1980, où le même processus d'industrialisation primitive touche enfin les pays du Tiers-monde jusque là cantonnés dans l'agriculture et les mines, et alors que l'écologie politique existe désormais en Europe sous son propre nom, on retrouvera dans les « nouveaux pays industrialisés » ce même type d'alliance.

Ainsi donc, tandis qu'une partie du mouvement populaire du XIXe siècle (souvent appuyée par des intellectuels « philanthropes » ou « utopistes ») s'échinait à construire les contre-institutions de l'économie sociale pour « vivre et travailler autrement », une autre, plutôt syndicaliste et s'appuyant sur des médecins, bataillait pour améliorer le sort du prolétariat dans le cadre même de l'économie capitaliste, à travers une amélioration directe de leur cadre de vie et de travail « normal » (c'est à dire salarial). Mais ni les uns ni les autres ne se disaient écologistes. Aujourd'hui le militantisme des seconds se poursuit dans les CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), mais il hésiterait toujours à se dire « écologiste » dès lors qu'il se déploie dans le strict espace de l'entreprise, alors que de nombreux animateurs de l'ESS n'ont aucune réticence à se déclarer tels.

L'avertissement est de portée beaucoup plus générale : tel mouvement social, qui va influer sur ce que l'on peut appeler « économie sociale et solidaire » (secteur lui-même à la délimitation floue !), peut être inclus ou non, selon les cultures nationales et les conjonctures idéologiques, dans le paradigme « écologie politique » et les mouvements sociaux qu'on lui attribue. Et cela, qu'il s'y reconnaisse ou pas, et c'est vrai aussi pour le féminisme, « mère et sœur jumelle de l'écologie politique française » (Comte et Lipietz, 2008).

II. La crise du fordisme et la seconde naissance de l'économie sociale et solidaire

C'est « la gauche » qui a gagné la Seconde guerre mondiale. « La gauche », c'est-à-dire à l'époque un arc de positions assez large, du New Deal de Roosevelt au capitalisme d'État stalinien. Même des pays ayant vécu la guerre « à droite », telles l'Italie ou l'Allemagne fascistes vaincues, comme la Grande-Bretagne churchillienne victorieuse, s'alignèrent sur ce choix, à travers la démocratie chrétienne ou le travaillisme. En fait, comme l'avait noté Karl Polanyi (1944), cette guerre opposait les diverses solutions à la grande crise du libéralisme des années trente. Il était donc tout naturel que dans le camp des vainqueurs on s'accordât pour donner plus de place à la régulation étatique de l'économie, et plus de place aux syndicats dans les relations professionnelles. Ces compromis institutionnalisés offriront les modes de régulation du modèle de développement d'après-guerre appelé « fordisme », assurant une consommation de masse pour une production de masse.

a - Naissance du fordisme, éviction de l'économie sociale et de l'écologie

Mais que faire alors des conquêtes de l'économie sociale depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à l'entrée en guerre? Les réponses en Europe furent variables mais aboutirent toujours à une forme de subordination de l'économie sociale au triptyque État — syndicats - patronat.

En France, la grande conquête sociale de la Reconstruction fut un système généralisé de sécurité sociale, cogéré par des accords paritaires patronat - syndicats, mais en fait sous l'étroit contrôle de l'État. Que restait-il au mutualisme, à qui Jaurès souhaitait confier cette responsabilité au début du siècle ? On lui concéda une « couverture complémentaire » sur le risque maladie, mais pas sur la retraite qui resta le monopole du paritarisme patronat-syndicats. Dans les sociales-démocraties d'Europe du Nord, ces retraites complémentaires sont assurées sous forme de fonds de pension professionnels gérés par les syndicats : là encore en écartant le mutualisme.

Quant au puissant mouvement associatif, il fut aiguillé vers les services sanitaires et sociaux (cliniques, centres de vacances), selon une « vocation » post-ecclésiastique remontant, on l'a vu, au début du siècle, mais prolongeant aussi, via les comités d'entreprise (également cogérés par les syndicats) les œuvres sociales patronales.

Quant aux coopératives, elles furent de plus en plus intégrées dans le fonctionnement « normal » du capitalisme, surtout dans les branches économiques où la « profession » (organisée de façon grémialiste) cogérait avec l'État la politique publique correspondante. L'exemple le plus typique fut le Crédit agricole, créé par la même loi de 1884 qui reconnaissait les syndicats, mais devenu un monstre complexe regroupant des statuts mutualistes et coopératifs sous la coiffe d'un établissement public central.

Le résultat de ces compromis de 1945 (toujours en vigueur, du moins formellement) fut la transformation de l'associationnisme ouvrier en « économie sociale instituée », avec son immense personnel (10% de l'emploi en France), ses notables, ses chambres professionnelles, et surtout sa rupture avec le mouvement social qui lui avait donné naissance, le mouvement ouvrier socialiste. Attention, les torts sont partagés.

Les dirigeants de l'économie sociale, coopérative, mutualiste et associative, comme les animateurs du syndicalisme, ont globalement conservé des liens avec les partis sociaux-démocrates et communistes (moins clairement dans le cas de la coopérative). Ils en sont même restés les experts en matière de protection sociale, et l'un des plus puissants lobbys, renforcé parfois par son ancrage dans la franc-maçonnerie. Mais le mal est plus profond.

Fondamentalement, le compromis fordiste implique l'accès progressif de la classe ouvrière à la société de consommation, en échange de sa totale subordination au patronat dans le cadre de la production de masse, le tout régulé par l'État et de puissantes institutions paritaires. Anticipé dès le début du siècle par la social-démocratie allemande, théorisé par Henry Ford et reconnu comme tel par Antonio Gramsci et Henri de Man dès les année trente, il ne fut véritablement stabilisé que par la victoire des démocrates américains et des sociaux-démocrates dans l'Europe du nord. Du point de vue du mouvement ouvrier, cela impliquait de déléguer aux spécialistes les questions qu'on allait dire plus tard « écologistes », et en particulier les problèmes liés à la santé. Plus largement encore, on confiait au progrès scientifique et technique et à ses répercussions économiques l'amélioration générale des conditions de vie et de travail, qui de fait sortirent de l'espace des représentations politiques.

Ainsi, les questions clés de l'écologie sociale, qui sous une forme « antédiluvienne », avaient préoccupé le mouvement ouvrier au XIXe siècle, se trouvaient réduites à des paramètres quantitatifs du rapport salarial : indexation du salaire réel sur la productivité, taux des cotisations sociales et du remboursement des soins, durée du travail, âge de la retraite, primes de risque et d'insalubrité. Du coup, les aspects écologistes du contenu et de la forme de la production ne pouvaient renaître que *contre* ce compromis capital-travail, et notamment contre les syndicats qui y adhéraient le plus profondément (notamment les syndicats soutenus par l'AFL-CIO américaine, ou inspiré par la politique encore plus productiviste de l'Union soviétique.)

En France plus particulièrement, l'écologie se trouvait d'autant plus exclue du consensus en matière de progrès que la philosophie des Lumières et la Révolution elle-même avaient glorifié le rôle démiurgique de la Raison instrumentale masculine. Le féminisme en fut également « exclu » pour la même raison (Fraisse, 1989). Le poids d'un Parti

Communiste puissant et particulièrement stalinien (parmi les PC du « monde libre ») renforçait cette double exclusion.

La trajectoire des innovations majeures des années de la Reconstruction, issues directement du mouvement social et que l'on n'hésiterait pas rétrospectivement à rattacher à l'économie sociale et solidaire, comme l'éducation populaire et le logement social coopératif, s'avère emblématique pour la période. À l'appel des militants issus de la démocratie chrétienne progressiste et plus particulièrement de prêtres comme l'Abbé Pierre, des acteurs parmi les plus pauvres du prolétariat se lancèrent dans des initiatives d'autoconstruction (le mouvement Emmaüs en Ile-de-France, le mouvement des Castors un peu partout, Propagande et Action Contre les Taudis dans la région lyonnaise). Mais ces mouvements furent très tôt résorbés dans une politique publique, ouvrant la voie à deux autres secteurs de l'économie sociale instituée : le mouvement HLM (habitations à loyer modéré) et le mouvement des MJC (Maisons des jeunes et de la culture).

b-L'écologie contre le mouvement ouvrier?

Le mouvement d'innovation sociale se remit en branle une fois le modèle fordiste bien établi, et contre lui. Ce fut l'onde de contestation mondiale du milieu des années soixante, avec comme point d'orgue en France le mouvement de mai 68. Le mouvement de mai représente très clairement une contestation du principe même du compromis fordien, contestation qui va se déployer tout au long des années soixante-dix : contestation du pouvoir régulateur et planificateur de l'État, de l'organisation du travail parcellisée, de la réduction des négociations syndicales aux questions de salaire et secondairement de temps de travail, de l'acceptation de la croissance de la consommation comme mesure du progrès, de la domination des modèles masculins, de la domination de l'État-nation sur les cultures régionales.

Autant dire que, ces années-là, l'écologie mène toujours une existence antédiluvienne, les luttes régionalistes (en Bretagne, au Larzac...) et le féminisme occupant l'avant-scène du développement des nouveaux mouvements sociaux. Pourtant, des luttes environnementales apparaissent dès 1969 (manifestation pour la libération des bords de l'Erdre à Nantes) et surtout avec la contestation de l'énorme programme électronucléaire et du projet Superphénix.

Or, même quand ils se réclamant du « vivre et travailler autrement », tous ces mouvements, selon une tradition bien française renforcée en leur sein par le poids des militants politiques d'extrême gauche, se polarisent sur l'affrontement à l'État, sans se préoccuper beaucoup de créer leurs propres contre-institutions. Il y aura certes le mouvement de « retour à la campagne » qui pèse un poids important dans le syndicalisme agricole de certains départements au sud de la Loire. Mais il n'y aura pas d'explosion des coopératives régionalistes comme dans le Pays Basque espagnol, il y aura fort peu de maisons de femmes autogérées, contrairement à l'Allemagne. La lutte de l'entreprise d'horlogerie Lip, qui se transforme en coopérative à la suite de la faillite patronale, fera peu d'émules dans les entreprises en faillite lorsque la crise générale du fordisme surviendra.

En réalité, les nouveaux mouvements sociaux français cherchent plutôt à se démarquer aussi bien du syndicalisme que de l'économie sociale instituée. Et il en sera de même de l'écologie politique. Celle-ci ne se développe dans les années soixante-dix que sous la forme d'un environnementalisme plutôt scientifique, ou comme solidarité avec le tiers-

monde derrière René Dumont : c'est une écologie de lanceurs d'alerte. Elle ne cache pas son hostilité envers la profondeur du compromis réunissant aussi bien les ingénieurs et technocrates gaullistes que les leaders syndicalistes et les partis de gauche. La solidité de l'identification « productiviste » (progrès technique = croissance économique = progrès social) provoque une véritable rupture entre la gauche classique d'une part, les nouveaux mouvements sociaux et la jeune écologie politique de l'autre.

On ne retrouvera donc pas tout de suite l'alliance entre syndicalisme et écologie «antédiluvienne » du XIXe siècle. C'est vrai de la social-démocratie et du syndicat Force ouvrière, qui font explicitement référence à l'*American Way of Life* issu du rooseveltisme, quitte, dans le cas du Parti socialiste, à récupérer certains éléments du « gauchisme culturel », par exemple dans le domaine des droits des femmes. C'est vrai du communisme et du syndicat CGT, qui font explicitement référence au modèle productiviste soviétique. Seul le syndicalisme d'origine chrétienne (la CFDT) fera une place à la contestation écologiste du modèle et des « dégâts du progrès».

A la fin de la décennie soixante-dix seulement, la thématique ouvertement écologiste s'affirme comme synthèse de la contestation du modèle de développement fordiste... au moment même où, pour des raisons proprement économiques et politiques, il entre en crise. Par une malheureuse coïncidence, l'ouverture de la crise correspond justement au retour de la gauche socialiste-communiste au pouvoir, en 1981. Celle-ci tente aussitôt une relance du modèle en crise par une injection de pouvoir d'achat et une faible réduction du temps de travail. L'expérience avorte très vite sous la pression de la concurrence internationale : en 1982 les leaders socialistes se rallient au nouveau modèle néolibéral qui triomphe aux États-Unis et en Grande Bretagne.

c. Transition néo-libérale et renaissance de l'économie solidaire

Nous ne reviendrons pas ici sur les raisons de ce ralliement, ni sur le détail du nouveau modèle de développement que j'ai appelé ailleurs libéral-productivisme (Lipietz 1984, 1996). Il nous suffit ici de dire qu'il se caractérise principalement par une flexibilisation du rapport salarial, avec remise en cause des compromis institutionnels en matière de protection sociale. Il va donc percuter exactement le lieu d'articulation entre l'économie sociale instituée et l'État. En revanche, il poursuit le processus de parcellisation du travail, étendant le taylorisme jusqu'au secteur tertiaire qui en était jusqu'ici plutôt préservé. Enfin, en fragilisant la situation des ménages salariés, il freine le mouvement d'autonomisation des femmes qui avait pu prospérer à la faveur de l'extension du salariat féminin. Mais pour la France, mal positionnée dans la hiérarchie internationale, il se traduit avant tout par une montée qui semble indéfinie du chômage, jusqu'ici plutôt bien indemnisé, et qui le sera de moins en moins.

Or les mouvements sociaux post-soixante-huitards se caractérisent à la fois par la solidarité et par la volonté d'autonomie, de prendre ses affaires en main (quoi qu'on en ait dit plus haut sur leur tendance lourde à en réclamer les moyens à l'État, plutôt qu'à les créer euxmêmes). Le ralliement des élites au libéral-productivisme entre donc en collision avec leurs aspirations, et va enfin déclencher en France une tentative de traduction des nouvelles aspirations en contre-institutions économiques. On voit ainsi fleurir les initiatives des jeunes adultes qualifiés, qui ont participé aux mouvements de la décennie précédente, et créent leurs propres entreprises, souvent sous forme coopérative, notamment dans le domaine des professions intellectuelles. Par ailleurs, les nouvelles réglementations et les nouveaux accords

patronat-syndicats, en réduisant l'ampleur de la couverture sociale du chômage, suscitent dans certaines franges des classes moyennes indignées la volonté de s'impliquer elles-mêmes dans le financement d'activités en faveur des chômeurs.

Ce mouvement ³ s'auto-désigne comme « Économie Alternative et Solidaire » et se dotera dans les années quatre-vingt de son réseau : le REAS. S'appuyant soit sur l'épargne volontaire (les Cigales, Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire), soit sur des subventions des collectivités locales, et même des subventions des grandes institutions de la politique sociale, il crée pour les chômeurs des associations et entreprises « intermédiaires », non seulement pour leur offrir une activité, mais pour répondre à de nouveaux besoins. Ces nouveaux besoins résultent soit du recul des services publics, soit du recul du travail gratuit de femmes sous les coups de la contestation féministe : entretien d'espaces collectifs, service d'aide à domicile, spectacle vivant, etc. Bref, ils réoccupent l'espace de l'environnement du capitalisme, du marché et de l'État, celui des « biens communs », domaine que l'écologie politique commence à proclamer sien.

Mais, comme toujours, le Nouveau aspire à l'institutionnalisation. Jaurès (1903) avait eu la formule : « L'État démocratique est la coopération suprême, vers laquelle tendent, comme vers leur limite, toutes les autres coopératives. » Face au recul de l'État, la nouvelle économie sociale, qui tend à « boucher les trous », réclame à son avantage les fonds publics qui avaient autrefois servi à assumer des fonctions que l'État ne veut plus prendre en charge, ou qu'il consacre désormais à l'indemnisation du chômage. Car même le néolibéralisme ne conteste pas qu'il faut (un peu) indemniser les chômeurs. Du point de vue macroéconomique, cette revendication de subventions se justifiera donc comme « activation des dépenses passives du chômage».

Dès 1984 apparaît la perspective d'un « tiers secteur» (Lipietz, 1984) : entre le public et le privé, c'est-à-dire s'insérant dans l'économie marchande, mais subventionné au nom des fonctions sociales qu'il assume et que l'État n'assume plus. Jacques Delors, artisan du tournant social-libéral du gouvernement français, devenu président de la Commission européenne, l'encourage quant à lui *via* une direction de la Commission, dite «du « troisième secteur » et qui regroupe aussi l'économie sociale instituée.

Il s'agit en effet d'une tendance que ne rejettent pas totalement les classes dominantes, à l'échelle mondiale. Ainsi, la Banque mondiale, qui avait largement participé à briser, dans les années soixante-dix, les tentatives de compromis fordistes dans les pays du tiers-monde, critiquant le poids excessif de l'État et de ses fonctionnaires ou la rigidité des compromis sociaux en faveur de l'aristocratie ouvrière, comprend dès les années 1980 qu'elle est allée trop loin dans les « plans d'ajustement structurel », rejetant les masses prolétaires urbaines dans une situation proche de celle de la classe ouvrière du XIX^e siècle. Or, dans le tiers-monde, et en particulier en Amérique latine, les militants avaient été particulièrement actifs dans la mise en place d'une économie solidaire de résistance, assumant finalement de façon beaucoup moins coûteuse les fonctions de la politique sociale (Lipietz 2010). Ces structures de résistance à la misère, mises en place par des anti-libéraux, pouvaient donc tout naturellement, aux yeux de la Banque mondiale, servir de substitut (moyennant des subventions modérées) à la politique sanitaire et sociale « corporatiste » issue des années 1940 et que la Banque mondiale et le FMI avaient eux-mêmes contribué à détruire.

_

³ Pour une brève histoire de ce qui suit, la transition de « l'économie alternative et solidaire » à « l'économie sociale et solidaire », voir Lipietz (2001)

De façon beaucoup moins nette, cette même *politique sociale du libéralisme* fut appliquée en France. On subventionna des « emplois d'insertion », compris non comme une ébauche d'économie alternative mais comme un tremplin vers l'emploi « normal ». Dès lors, la nouvelle économie alternative et solidaire pouvait tout aussi bien se transformer en « entreprises sociales », compétitives sur le marché des subventions.

Telle fut l'une des voies adoptées par les gouvernements de droite ou de gauche dans les années 80 et 90. Mais ce ne fut pas la seule. Sous la pression des plus libéraux, y compris dans les appareils d'État dirigés par des gouvernements socialistes, on trouve encore plus pertinent de subventionner non les producteurs, mais les usagers. Au modèle, développé par l'économie alternative, de coopératives subventionnées offrant des services aux ménages dans un cadre négocié (Croff 1994), est préféré le subventionnement des « chèques emploiservice » pour embaucher des femmes de ménage. C'est-à-dire que l'on favorise le modèle de la domesticité, et plus précisément sous forme de réduction d'impôt, donc en subventionnant de fait les classes moyennes pour y avoir recours (Devetter et Rousseau 2011).

En tout état de cause, à peine née, l'économie alternative et solidaire se trouve menacée d'institutionnalisation, comme pourvoyeuse de « petits boulots » (Eme et Laville, 1988).

III. La crise du libéral-productivisme et les promesses de l'ESS

Trente ans après le fordisme, le libéral-productivisme entre lui-même mondialement en crise en 2007. Mais dès la fin du siècle les tensions s'accumulent. Outre les crises financières récurrentes, propres au libéralisme, s'affirme une double menace écologique : crise énergie-climat, crise alimentation-santé (Lipietz 2012). Dès 1997, les socialistes français, revenus au gouvernement avec Lionel Jospin dans le cadre d'une « majorité plurielle », en alliance avec les écologistes et sous leur pression, entament deux importantes réformes : la réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures, et la réouverture du chantier de l'économie sociale.

Le ministre des Finances Dominique Strauss-Kahn lance un plan d'embauche de 350 000 « emplois jeunes », conformément à la doctrine social-libérale de subventionner les emplois plutôt que les structures, mais cette fois il s'agit d'emplois principalement dans le secteur public ou dans l'économie sociale, et avec l'intention d' « explorer de nouveaux besoins ». D'autre part, Martine Aubry, ministre de la Solidarité, me commande un rapport sur les entreprises à vocation sociale. L'enquête est menée en s'appuyant sur la Direction interministérielle à l'innovation sociale de Hugues Sibille. Elle mobilise environ 4000 acteurs dans les 22 régions métropolitaines et révèle aussi les forces universitaires dorénavant investies dans ce domaine.

Assez vite, est formulé le pari d'une alliance entre l'économie sociale instituée (déstabilisées par une avalanche de règles libérales venues de Bruxelles), et l'économie alternative et solidaire. Nous concluons à l'inutilité d'un chamboulement général des statuts de l'économie sociale et proposons un simple assouplissement (qui ne se matérialisera que par la création d'une forme particulière de coopérative : la société coopérative d'intérêt

collectif). Enfin nous proposons que les différentes branches de l'économie sociale et solidaire (c'est ainsi que nous rebaptisons le « tiers secteur ») soient clairement définies par un label auxquelles elles adhéreraient de façon déclarative mais contrôlée par les pairs, et ouvrant droit à des subventions ou abattements fiscaux (Lipietz 2001).

Ces conclusions, consensuelles parmi les acteurs, ne seront pas retenues dans la deuxième moitié de la mandature Jospin (et ne seront que très partiellement reprises dans la loi Hamon, votée14 ans plus tard lors d'un nouveau retour des socialistes français aux affaires). Mais la mobilisation massive de différentes générations d'acteurs pendant la consultation, fait apparaître la puissance d'un mouvement social capillaire. On y perçoit la montée en puissance des coopératives ou association s'impliquant dans le domaine le plus spécifiquement écologiste : l'entretien des biens communs. Il s'agit par exemple des régies de quartier qui promeuvent le bien-être matériel et relationnel collectif dans le parc de logements sociaux, des coopératives ou associations d'entretien du paysage, des berges des cours d'eau etc... Parmi les « emplois jeunes » (au sens de D. Strauss-Kahn), le cabinet de la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, en propose un contingent considérable.

Avec les prodromes de la double crise écologiste (énergie-climat et alimentation-santé), tout au long des années 2000, le champ de l'ESS s'élargit encore, tout en se territorialisant. La proximité territoriale est par excellence la condition des « effets externes positifs » de l'économie sociale et solidaire. En effet, de même que les activités industrielles classiques suscitent dans leur environnement immédiat des « effets externes négatifs » (bruits, risques, pollutions...) qu'elles n'ont pas à payer, à moins que ne soient mises en place des réglementations pour les internaliser (les « pollutaxes »), les activités de l'économie sociale et solidaire entrainent sur leur territoire des effets externes positifs (le « halo sociétal », Lipietz 2001) pour lesquels elles ne sont pas rémunérées, à moins qu'elles ne bénéficient de subventions. Au fondement macroéconomique des subventions au « tiers secteur » (la « mobilisation des dépenses passives du chômage » s'ajoute donc un argument microéconomique : l'internalisation des effets externes positifs.

Par exemple : ouvrir un restaurant d'insertion à l'emploi dans un quartier d'habitat social fournit certes des repas (vendus à un prix « social »), mais aussi de la qualification professionnelle locale, de l'animation dans le quartier, etc. Le service gratuit ainsi rendu au territoire, qui n'est pas sans coût pour les animateurs du restaurant, justifie des subventions publiques. Cette internalisation territoriale du halo sociétal atteint son plein effet dans les « régies de quartier », associations qui embauchent des chômeurs locaux pour entretenir l'espace commun local. On comprend dès lors le poids des militants et élus écologistes dans toutes les institution s'occupant d'économie sociale et solidaire : le territoire est en quelque sorte leur « cœur de métier ».

Cette territorialisation n'est d'ailleurs pas une condition strictement nécessaire. Enercoop, l'un des principaux fournisseurs alternatifs d'électricité (ni carbonée, ni nucléaire) est une coopérative de dimension nationale, même si elle cherche à se fournir auprès de producteurs à vocation de développement local (coopératives de récupération du bois, petits producteurs photovoltaïques). Les associations de l'agriculture biologique se multiplient un peu partout pour répondre à la demande des « alterconsommateurs » (G. Pleyers, 2011) et, de plus en plus, à celle la restauration scolaire, sous la pression des parents d'élèves. Malheureusement ce ne peut pas toujours être pour des marchés de proximité entre producteurs et consommateurs. Les AMAP (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) font donc, parallèlement, de cette proximité un objectif en soi.

Mais en même temps, la nécessité de répondre à la nouvelle explosion du chômage engendrée par la nouvelle crise économique, dans une conjoncture de restriction des budgets publics, pousse les collectivités locales à imposer, via la concurrence pour les marchés publics qui se généralise entre les acteurs de l'ESS, des emplois de plus en plus précaires et mal payés. Sous la même apparence s'exacerbe en fait la concurrence entre une économie alternative fondée sur la réciprocité, et les « entreprises sociales » au sens anglo-saxon (business in community), souvent plus efficaces à court terme, participant à la course aux subventions en s'appuyant sur un salariat plus précaire mais encadré par de jeunes cadres bien formés à la gestion. L'économie sociale et solidaire vise à renforcer les liens sociaux fondés sur la réciprocité (« je sers la communauté, parce que j'ai confiance que la communauté m'aidera quand j'en aurai besoin »), mais elle peut être largement instrumentalisée.

La grande crise actuelle promet donc à l'économie sociale et solidaire un brillant avenir, mais qui pourrait être compromis par son détournement en politique sociale du libéralisme, selon les tendance décrite plus haut. Ce n'est pas le seul problème qui pèse sur elle. En voici quelques autres.

- Le parti-pris du ministère des Finances et des technocrates en faveur de l'option « subventionner les personnes et non subventionner les structures » pénètre aussi l'ESS. Actuellement, beaucoup de structures fonctionnent en embauchant des « contrats aidés », ce qui est stigmatisant pour les salariés, alors qu'il serait plus décent de les embaucher sous un statut de droit commun, les structures de l'ESS étant, elles, subventionnées pour rémunérer leur « halo sociétal ».
- De façon similaire, face à la crise énergétique, les gouvernements privilégient encore une fois le subventionnement du matériel (largement importé) et du prix de cession de l'énergie produite. Ne vaudrait-il pas mieux subventionner des structures locales de l'ESS s'assignant pour objectif la lutte contre la crise énergie-climat?
- L'ESS est appelée à occuper le large champ laissé vacant par la crise du patriarcat déstabilisé par le féminisme, l'individuation et le vieillissement de la population. Ce champ des services aux ménages confond le *clean* et le *care*, l'entretien des biens domestiques et le soin aux personnes. Dans un cas, la « cliente », la maitresse de maison, préfère ne pas être là quand l'aide domestique travaille le lien social est fui. Dans l'autre cas, c'est la présence et le lien, substituts à l'antique présence familiale, qui est recherchée (Devetter et Rousseau, 2011). Une clarification s'impose...
- alterconsommateurs La bonne volonté des rencontre actuellement l'engagement des producteurs bio dans un cadre associatif. Mais dès lors qu'une transition alimentaire généralisée sera initiée par les pouvoirs publics en s'appuyant par exemple sur la commande de la restauration scolaire, elle ne pourra plus s'accommoder de ces structures légères : il faudra prévoir de lourds investissements logistiques, et passer des associations aux coopératives de production et de distribution. Or la coopération fut, dans les années 1960, le vecteur de l'industrialisation de l'agriculture, expropriant même les paysanscoopérateurs. Faut-il dès lors privilégier la réorientation des coopératives agricoles existantes, ou en créer de nouvelles, mieux contrôlées par leurs adhérents?

Enfin : le fait que l'accès « libre » à l'environnement et le travail gratuit des femmes ont séculairement servi d'auxiliaire à l'accumulation capitaliste, justifiera-t-il encore longtemps de ne pas rémunérer correctement celles et ceux qui auront dorénavant à rendre les mêmes services dans le cadre du salariat, sous prétexte qu'il est « social, solidaire et écologiste» ?

Autant de débats - et bien d'autres - auxquels l'économie sociale et solidaire ne pourra échapper.

Alain Lipietz

Bibliographie

Braudel, F. 1979, Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle, Paris, Armand Colin

Braudel, F. La dynamique du capitalisme, Paris, Arthaud, 1985

Carson, R. 1962, Silent Spring, Boston, Houghton Miflin

Comte F. et Lipietz, A. 2008, « Écologie et féminisme », *EcoRev* n°30.

Croff, B. 1994, Seules. Genèse des emplois familiaux, Paris, Métailié

Devetter, F-X. et Rousseau, S. 2011, Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité, Ivry, Raisons d'agir

Eme B., Laville JL. 1988, Les petits boulots en question, Paris, Syros

Engels, F. 1845, *La situation de la classe ouvrière en Angleterre*, trad. de l'allemand par Badia G. et Frédéric J., Paris, Éditions sociales, 1961

Fraisse, G. 1989, Muse de la raison, démocratie et exclusion des femmes en France, Paris, Alinea

Gide C. 1900, Rapport sur le Palais de l'Économie sociale de l'exposition universelle de 1900, extrait reproduit dans Revue Internationale d'économie sociale RECMA, n°275-276, Avril 2000

Gilligan C. 1982, *Une voix différente. Sur une éthique du care*, Cambridge Mass., Harvard U.P., trad. Kwaitek A., Paris, Flammarion 1986

Jaurès, J. 1903, « Critique de 'l'économie sociale' », *La Petite république socialiste*, 24 février, reproduit dans *Revue Internationale d'économie sociale RECMA*, n°275-276, Avril 2000

Klein, J.L., Laville, J.L. et Moulaert, F., 2014, L'innovation sociale, Toulouse, Érès

Labrousse, E. 1944, La crise de l'économe française à la fin de l'Ancien régime et au début de la Révolution, Paris, P.U.F.

Lipietz, A. 1984, L'audace ou l'enlisement, Paris, La Découverte

Lipietz, A. 1996 La société en sablier, Paris, La Découverte

Lipietz, A. 2001, *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment ?*, Paris, La Découverte-La Documentation française, Paris.

Lipietz, A. 2010, « Les politiques sociales en Amérique latine : laboratoire mondial », *Pachamama, Revue d'écopolitique internationale*, n°2, aout 2010. Traduction en espagnol par Benitez B. : http://lipietz.net/spip.php?article3069

Lipietz, A. 2012 *Green Deal. La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, Paris, La Découverte

Marx, K. Engels, F. 1848, *Manifeste du Parti Communiste*, trad. de l'allemand par Bruhat J. et Kiintz M., Ed. Sociales 1973

Macpherson C.B. 1962, *The Political Theory of Possessive Individualism*, Oxford, Clarendon

Pleyers, G. La consommation critique. Mouvements pour une alimentation locale et conviviale, Paris, Desclée de Brouwer

Polanyi, K. 1944, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. française de l'anglais par Angeno M. et Malamoud C., Paris, Gallimard, 1983

Sevenhuijsen, S. 1996, *Citizenship and the Ethics of Care*, trad. du néerlandais par Savage L., Londres, Routledge, 1998

Touraine A. et al., 1980, La prophétie anti-nucléaire, Paris, Seuil.